

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Godefroy, tenue le **mardi 28 mars 2023, à 18 h 30**, en mode virtuel.

Présidente d'assemblée : Josiane Grenier

Secrétaire d'assemblée : Nadia Deshaies

Directeur général : Michel Grenier

Participants : 44

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Madame Marie-Pier Gaudet, conseillère en communication pour la Caisse Desjardins Godefroy, et maître de cérémonie de la soirée, souhaite la bienvenue à tous et invite madame Josiane Grenier, présidente du conseil d'administration de la Caisse, à prendre la parole.

Au nom du conseil d'administration, la Présidente souhaite à son tour la bienvenue à tous.

Madame Grenier présente les gens qui l'accompagneront à l'animation ou qui seront en soutien soit :

- Nadia Deshaies, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par Stéphanie Leblanc, adjointe à la direction générale ;
- Michel Grenier, directeur général.

Ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements et verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions.

Comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée. Le vote en différé sera fait pour la répartition des excédents annuels et les ristournes, ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Madame Gaudet présente un message enregistré à l'attention de membres, par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2.- FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Comme l'assemblée est tenue à distance, Madame Gaudet explique le fonctionnement et précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

Elle mentionne que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, vous devez être membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours. Le membre doit aussi respecter les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- est une personne morale ou une société;
- est un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Considérant la votation en direct, il est requis de nommer deux scrutateurs.

La Présidente d'assemblée recommande que madame Nathalie Mathieu et monsieur Léo Courchesne agissent comme scrutateurs puisqu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé pour l'assemblée. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes afin que la Présidente puisse communiquer les résultats des votes aux membres. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

RÉSOLUTION

Sur PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu que madame Nathalie Mathieu et monsieur Léo Courchesne soient nommés scrutateurs.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

[Puisqu'il s'agit d'une assemblée générale à distance et qu'il est difficile d'ajouter des propositions ou autres éléments séance tenante, il n'est pas possible d'ajouter d'autres sujets à ceux déjà prévus à l'ordre du jour. Au besoin, les membres peuvent profiter de la période de questions qui se tiendra plus tard lors de l'assemblée pour exprimer leurs propositions ou besoins d'informations.]

La secrétaire du conseil d'administration, madame Nadia Deshaies, effectue la lecture de l'ordre du jour :

- 1. Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
- 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée Règles pour participer à l'AGA**
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022.
- 3. Retour sur l'année 2022 Rapport du conseil d'administration**
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
- 4. Période de questions**
- 5. Propositions soumises au vote**
 - 5.1. **Adoption de la résolution spéciale**
 - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse
 - 5.2 **Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**
(vote en différé)
 - 5.3 **Élection des membres du conseil d'administration**
 - 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4 Élection
 - 5.4 **Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**
- 6. Fin de la rencontre et remerciements**
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée**

RÉSOLUTION

Sur PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022

[Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse.]

La Présidente demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

La Présidente demande si les membres ont des questions ou des commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022. Aucune question et aucun commentaire n'est soulevé séance tenante.

RÉSOLUTION

Sur PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022 tel que présenté.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET RAPPORTS

3.- RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Madame Marie-Pier Gaudet introduit la présentation du rapport du conseil d'administration en expliquant qu'il n'y aura pas la lecture intégrale. Elle invite la Présidente à transmettre dans ses mots quelques fiertés des réalisations de la Caisse en 2022.

Avant de présenter ses fiertés, la Présidente présente tous les membres du conseil d'administration et remercie chacun pour l'implication au sein de notre caisse.

Présidente : Josiane Grenier

Vice-président : Michel Goulet

Secrétaire : Nadia Deshaies

Et les administrateurs et administratrices :

- Frédérique Beaudet;
- Mireille Binggeli;
- Léo Courchesne;
- Wilfrid Gasse;
- Philippe Larivière;
- Nathalie Mathieu;
- Louis Pellerin;
- Guylaine Poliquin;
- Frédéric Poulet;
- Marie-Hélène Rheault.

Les jeunes administrateurs de la relève :

- Guillaume Beaudoin;
- Myriam Parr.

La Présidente du conseil d'administration présente ses fiertés de la dernière année :

En 2022, nous avons fait évoluer notre aide aux écoles et auprès de la jeunesse en bonifiant les Prix Fondation Desjardins afin de soutenir plus de projets de notre milieu. À cet effet, 18 projets ont pu recevoir une aide financière de Desjardins, pour un montant total de 53 000\$. Les projets visent entre autres à favoriser la persévérance scolaire, l'estime de soi et l'engagement des jeunes.

Aussi, grâce à nos partenariats stratégiques avec des organismes du milieu, nous continuons à renforcer notre accompagnement en matière de finance solidaire et en éducation financière afin de développer l'autonomie de nos membres. Nous avons été parmi les premières régions au Québec à offrir il y a déjà 10 ans, le programme Mes finances, mes choix, aux jeunes afin de mieux les outiller dans la gestion de leurs finances personnelles. Chaque année, avec la collaboration du Carrefour Jeunesse-Emploi, c'est près de 700 jeunes de 16 à 25 ans qui participent à au moins un de nos 17 ateliers en éducation financière. Toujours sous le thème de l'éducation financière, dans la dernière année, nous avons réalisé 3 conférences sur le thème de la Prévention de l'exploitation financière des personnes vulnérables, notamment nos personnes âgées.

Par ailleurs, une de mes grandes fiertés vient de notre rôle de leader socio-économique dans le milieu qui, dans le contexte économique actuel, prend toute son importance. Année après année, grâce à nos différents leviers financiers et notre volonté d'être un acteur de changement pour le développement durable de nos collectivités, nous appuyons plusieurs initiatives. Vous pourrez en découvrir quelques-unes ce soir lors de la présentation du point sur notre engagement dans le milieu, mais je souhaite particulièrement profiter de l'occasion pour inviter les différents organismes et partenaires du milieu à nous faire part de leurs projets et voir avec eux comment nous pouvons les soutenir.

Enfin, je suis fière de la façon dont la Caisse, avec ses administrateurs, s'assure de toujours mettre les intérêts des membres au cœur de ses actions. Par exemple, en 2022, nous avons pris la décision de réaliser des rénovations majeures à notre centre de St-Léonard d'Aston et une relocalisation de notre siège social à Bécancour. Ces différents travaux visent évidemment la mise aux normes des lieux, mais également et surtout, le rehaussement de l'expérience-membre avec un environnement et des outils plus adaptés aux besoins de nos membres, pour aujourd'hui et pour le futur.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Madame Grenier, présidente du conseil d'administration, poursuit avec le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Madame Gaudet cède la parole à monsieur Michel Grenier, directeur général de la Caisse, pour les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

À l'échelle du Mouvement, ce sont plus de 50 000 membres particuliers avec une hypothèque dont les paiements ne couvraient plus les intérêts qui ont été contactés. Ici à la caisse, nous avons téléphoné 87 membres pour leur proposer des solutions. Il n'y a pas de solution unique, mais nous regardons avec eux plusieurs options qui s'offrent à eux.

Également, nos grands travaux technologiques se sont poursuivis en 2022 afin de rehausser notre sécurité et poursuivre notre transformation numérique, au bénéfice de nos membres. La reconnaissance vocale qui permet l'authentification sécuritaire des membres en est un bon exemple. Grâce à cette technologie, l'empreinte vocale, aussi unique que des empreintes digitales, favorise la protection des membres qui communiquent avec notre centre d'appel AccèsD. On peut aussi penser à l'assistance virtuelle qui permet plus d'autonomie et moins d'attente au téléphone pour effectuer des transactions. Tous les appels au 1 800 Caisses sont dorénavant traitées par l'assistante virtuelle, avec un degré de précision de plus de 91 %. La technologie ne signifie pas pour autant l'inaccessibilité à parler au téléphone à de vrais conseillers. Notre équipe d'accueil téléphonique demeure disponible 7 jours sur 7, de 6 h à minuit.

Ma dernière fierté va naturellement à l'équipe de la Caisse Godefroy pour qui le travail au quotidien consiste à vous donner le meilleur d'elle-même et du grand Desjardins pour toujours mieux répondre à vos besoins. Dévoués et disponibles, nos employés ont à cœur de faire une différence auprès des membres qu'ils accompagnent dans leurs projets et leurs rêves. Dans le contexte ambigu et exigeant des dernières années, des derniers mois, ils ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'un engagement exemplaire. Je tiens donc à les remercier chaleureusement et sincèrement.

Une capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins est préalablement visionnée par les membres et s'en suit à la présentation des résultats de la Caisse au 31 décembre 2022 :

- Volume d'affaires total de 1,90 G\$, variation positive de 4,2%;
- Actif de 926,9 M\$, croissance de 5,1 %;
- Passif de 822,1 M\$, variation de 5,8 %;
- Avoir de 104,76 M\$, variation à baisse de seulement 0.1%;
- Excédents d'exploitation, 14,54 M\$, une croissance de 7,1 %;
- Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres de 1,32 M\$;
- Fonds d'aide au développement du milieu : 747 k\$.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Gaudet informe les membres qu'il y aura la diffusion d'une courte capsule vidéo qui expliquera, le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu ainsi que les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), ou en dons et en commandites.

Elle invite maintenant Monsieur Michel Grenier, directeur général à prendre la parole afin de présenter le solde du Fonds d'aide au développement du milieu, le FADM au 31 décembre 2022.

Il débute par le solde du FADM qui est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 204 229 \$ voté par vous les membres, lors de l'AGA de l'année dernière.

Selon le tableau qui vous est présenté, un montant de 51 137 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022. J'aimerais cependant porter à votre attention qu'en réalité c'est plutôt un montant de 157 405 \$ qui a été versé dans le milieu, mais une modification dans la gestion du programme Créavenir notamment a permis la récupération de sommes qui viennent impactées d'un point de vue comptable sur le montant que l'on vous présente ce soir. Si je poursuis avec la présentation du tableau, l'investissement de 51 137,03 \$ nous a permis une récupération d'impôt de 13 000 \$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 747 811 \$.

En ce qui concerne les sommes disponibles au 31 décembre 2022, puisque le Fonds d'aide au développement du milieu provient des excédents de la caisse, selon le principe de fonctionnement par réserve, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM.

Il est d'ailleurs nécessaire de conserver un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle nous permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en nous assurant de bien répondre aux besoins de notre milieu. De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au courant de l'année, la réserve nous permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs de nos membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés. Notez toutefois que, les sommes disponibles à la réserve ne représentent pas une obligation de dépense. Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement.

À ce sujet, j'aimerais profiter de l'occasion pour réitérer l'invitation que vous a lancée notre présidente un peu plus tôt dans l'assemblée, soit d'inviter les organismes et partenaires du milieu à nous soumettre des projets porteurs pour la communauté afin de voir comment nous pourrions les supporter.

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de poursuivre, Madame Gaudet invite les membres à transmettre leurs questions via la boîte de dialogue. Aucune question n'est transmise séance tenante. Elle précise que si des questions survenaient en cours d'assemblée, nous pourrions y répondre à la fin de la rencontre et la direction générale de la caisse s'engage à répondre dans les meilleurs délais.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Adoption de la résolution spéciale

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse

Madame Gaudet mentionne que nous sommes rendues à l'adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et elle invite Madame Grenier à poursuivre.

Madame Grenier précise les raisons qui ont fait en sorte de proposer cette modification au Règlement intérieur de la Caisse.

Nous proposons une modification au Règlement intérieur de la Caisse. Cette modification vise l'abolition des groupes au sein du conseil d'administration. Historiquement, des postes étaient protégés selon un territoire défini ou une municipalité. Dans l'optique où les administrateurs ont la responsabilité de représenter les intérêts de l'ensemble des membres, et non pas seulement ceux d'un secteur ou d'une municipalité, combinée à la mise en place au cours des dernières années du profil collectif enrichi et du plan d'engagement et de proximité dans le milieu, la nécessité de maintenir ces groupes n'a plus sa raison d'être.

Grâce au nouveau profil collectif enrichi, cela permet de cibler une représentativité basée sur le profil de nos membres et sur les compétences recherchées pour exercer le rôle d'administrateur. Le profil collectif enrichi permet également de répondre aux exigences des autorités légales en matière de gouvernance.

Le plan d'engagement et de proximité permet également de s'assurer de bien connaître les besoins du milieu et de bien représenter les membres, et ce, grâce à l'engagement de tous les administrateurs à demeurer présent sur l'ensemble de notre territoire.

Le fait d'abolir les groupes fera en sorte que l'ensemble des postes au sein du conseil d'administration sera universel, soit couvrant le territoire du Québec. Rien n'empêchera d'intégrer des représentativités géographiques à l'intérieur du profil collectif comme c'est le cas actuellement, mais cela viendra simplifier le processus d'appel de candidatures et pallier les difficultés de recrutement.

La Présidente fait la lecture du projet de la résolution spéciale :

Modification de l'annexe « A » du règlement intérieur de la Caisse

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

Il est proposé que la modification suivante soit apportée au Règlement intérieur de la Caisse :

Que l'Annexe « A » « Conseil d'administration », option « B », soit modifiée de façon à abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration.

Que cette modification entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023.

La Présidente demande une proposition pour l'adoption des modifications au règlement intérieur de la Caisse.

Elle demande si les membres ont des questions ou des commentaires sur les modifications au règlement intérieur de la Caisse. Aucune question et aucun commentaire n'est soulevé séance tenante.

RÉSOLUTION

Sur PROPOSITION dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la résolution spéciale apportant des modifications au Règlement intérieur de la Caisse.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Avant de poursuivre, Mme Gaudet invite les membres à visionner une courte vidéo sur la ristourne, élément distinctif de notre coopération.

Le moment est venu de voir comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels les membres seront appelés à voter après les présentations.

[Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou auprès de la caisse sur demande.]

Madame Gaudet cède la parole à la Présidente. Elle rappelle que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Comme mentionné plus tôt, les excédents se chiffrent à 1 324 000 \$ au 31 décembre 2022.

Monsieur Michel Grenier présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir :

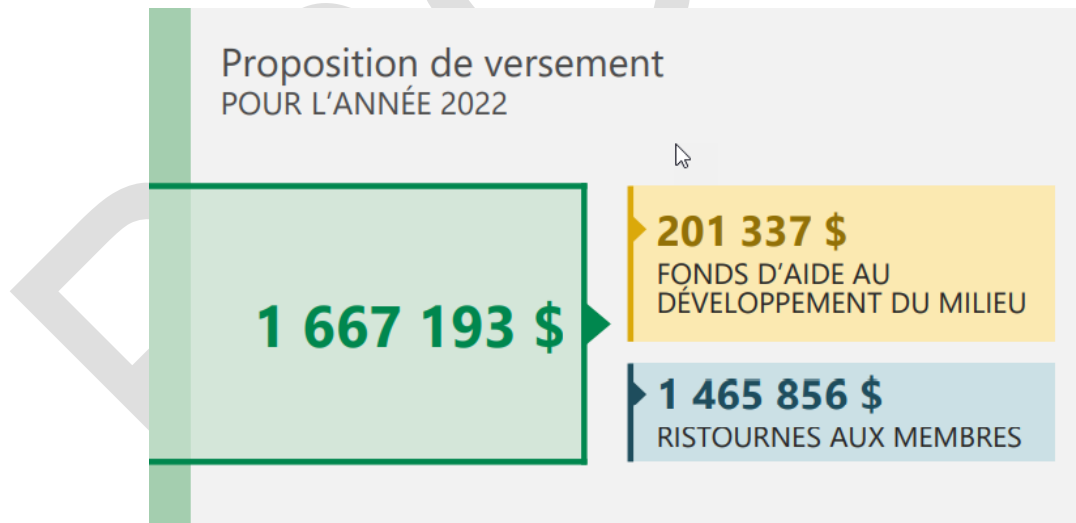
PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	34 920 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	38 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	11 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	36 293 k\$
	Affectation au FADM	(201) k\$
	Affectation à la RRE	(6 733) k\$
	Affectation à la réserve générale	(29 358) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 478 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu
 | RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement

La Présidente invite le Directeur général à poursuivre avec la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes :



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			205 k\$
Épargne et placements			183 k\$
Fonds	0,58 \$		81 k\$
Prêts et marges de crédit			466 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		173 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		88 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		255 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		13 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 464 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Aucune question n'est soulevée en regard de cette recommandation. Conséquemment, la Présidente informe les membres que **(retiré) propose la recommandation de versements et qu'elle est appuyée par (retiré).**

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. À la fin de l'assemblée, les précisions sur la façon de voter au cours des 4 prochains jours seront divulgués.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Madame Gaudet précise qu'en tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, Josiane Grenier agira comme présidente d'élection et Nadia Deshaies agira comme secrétaire d'élection.

Josiane Grenier agira également comme représentante du comité de mise en candidature. À cet effet, je lui cède la parole pour la présentation du rapport.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Comme vous le savez, la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi.

Le CA met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil. Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements;
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook).

Pour l'assemblée générale annuelle de cette année, 7 postes sont à pourvoir.

Depuis la publication de l'appel de candidatures, je dois vous informer que 2 postes pour lesquels il reste un an au mandat sont devenus vacants.

Le conseil d'administration est particulièrement à la recherche de membres avec les profils suivants :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants, dont prioritairement: en gestion financière et en comptabilité ainsi que des compétences en gouvernance et en gestion d'entreprise;
- des personnes ayant des compétences complémentaires dans les domaines des technologies de l'information et de la déontologie et éthique seraient souhaitables;
- 2 à 3 femmes et 2 à 3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 0 à 1 de 18-34 ans, 1 à 2 de 35-49 ans et 1 à 2 de 50-64 ans et 2 à 3 de 65 ans ou plus;

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 7 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Par la suite, la présidente d'élection présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur pour 2023.

Candidatures reçues aux postes universels :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| - M. Matthew AREL | - Mme Guylaine POLIQUIN |
| - Mme Marie CHARTIER | - Mme Joanie CÔTÉ |
| - M. Claude CRESSIER | - M. Louis PELLERIN |
| - M. Claude DORÉ | |

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Avant la période d'élection des membres du conseil d'administration, une présentation de chacune des personnes candidates est faite. La Présidente d'élection invite madame Nadia Deshaies à nous présenter les candidats. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse.

5.3.4 Élection

Au total, 7 postes sont à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

La Présidente d'élection déclare élues par acclamation en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes.

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| - M. Matthew AREL | - Mme Guylaine POLIQUIN |
| - Mme Marie CHARTIER | - Mme Joanie CÔTÉ |
| - M. Claude CRESSIER | - M. Louis PELLERIN |
| - M. Claude DORÉ | |

Félicitations aux nouveaux et nouvelles élu(e)s!

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La maître de cérémonie fait part des précisions pour que les membres puissent exercer le droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, vous serez appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Pour l'exercice du vote en différé, je vous rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter;
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- Notez bien que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Pour voter :

- Se rendre sur AccèsD;
- cliquez sur le bouton « Mon vote »;
- des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes.

Un accès à la votation sera également possible par le biais du site Internet de notre caisse et sur la page d'accueil du desjardins.com.

Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD :

- Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire en contactant la Caisse.
- Et pourquoi utiliser Accès D? La plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Nouveauté cette année! Vous avez la possibilité d'utiliser la borne de votation pour les quatre prochains jours aux différents centres de services de la Caisse :

- Cette solution est ouverte à tous! Et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.

Ouverture de la période de votation en différé

Madame Gaudet précise que la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 1^{er} avril 2023, à 23 h 59.

Précisions sur l'annonce des résultats et levée de l'assemblée

Madame Gaudet cède la parole à la Présidente afin de transmettre les précisions sur l'annonce des résultats et à procéder à la conclusion de l'assemblée.

Madame Josiane Grenier nous fait part des précisions suivantes:

- Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.
- La proposition de partage des excédents sur laquelle les membres ont été invité à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, mais il est important de préciser que si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Avant de conclure, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier : Léo Courchesne, Nadia Deshaies, Émilie Fleurent- Auger, Michel Goulet, Marie-Hélène Rheault qui ont quitté récemment le conseil d'administration.

Elle remercie les deux jeunes administrateurs de la relève Guillaume Beaudoin et Myriam Parr.

Elle remercie également tous les membres du conseil d'administration leur engagement envers notre coopérative.

Elle profite de l'occasion pour souligner l'engagement d'un ancien administrateur qui est malheureusement décédé à la fin de l'année dernière, M. Claude Comeau. Il a consacré près de 30 ans à s'impliquer pour Desjardins et son milieu. Il était un fier ambassadeur de nos valeurs coopératives.

Elle remercie tous les membres pour leur implication ainsi la confiance envers toute l'équipe de la Caisse Godefroy!

Félicitations aux membres du conseil d'administration nouvellement élus!

Enfin, elle invite les membres à surveiller les prochaines communications de la Caisse.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels et les ristournes

96,50% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est **adoptée**.

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée est officiellement levée le 4 avril 2023 à 16 h 00.

Josiane Grenier, Présidente

Nadia Deshaies, Secrétaire